

Conseil Municipal
 Commune de Faux-la-Montagne
 Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 01/12/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN

Absent.e.s excusés : Victoire BEAUJOU

Secrétaire : Francis HOEZELLE, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION	
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :	
Présents : 9		Publiée le :	
Représentés : 10		Exécutoire le :	
Absents/Excusés : 2			
Unanimité: oui		Majorité	Rejet
		Nombre de voix pour : 10	
		Nombre de voix contre : 0	
		Absention : 0	

DCM 2025/74 : Dépôt de dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant le remplacement de la chaudière fioul du bâtiment communal de la place de la Fontaine, présentation et validation du budget de l'opération.

Le conseil municipal de Faux-la-Montagne souhaite remplacer son ancien système de chauffage au fioul vétuste par une chaudière biomasse granulés.

Ces travaux entrent dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique pour la Creuse (CCRT 23) qui permet de bénéficier des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME pour lequel une délibération a été approuvée au conseil municipal du 9 octobre 2025 (DCM 2025/54).

Madame la Maire propose de déposer également un dossier DETR ou Fonds Vert pour ce projet de rénovation énergétique. La commune peut prétendre à un taux de subvention entre 20 à 50 %, et à un bonus de 10 % pour les projets inscrits dans le cadre du CRTE et Villages d'Avenir. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR/FONDS VERT 2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CHAUDIERE BIOMASSE en HT			
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Recettes
Travaux : installation de chaudière biomasse & silo	31305,68	ADEME 30,34 %	10500,00
Travaux : neutralisation de la cuve fioul existante	2320,00	DETR ou FOND VERT 49,41 %	17100,00
Mise aux normes CF silo	983,24	Fonds propres 20,25 %	7008,92
Total des dépenses	34608,92		34608,92

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le plan de financement et :

1. autorise la Maire à solliciter l'aide de la DETR ou du Fonds Vert à leurs taux les meilleurs ;
2. autorise la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A Faux-la-Montagne, le 11 décembre 2025

La maire
 Catherine MOULIN




L'adjoint,
 Francis HOEZELLE

